



Commune de  
**Collex-Bossy**

Législature 2025 – 2030  
Séance du 26 mai 2026  
Délibération n°5 / 2026

**Délibération pour l'approbation du règlement concernant l'éthique des élus de la commune de Collex-Bossy**

Vu le rapport de la cour des comptes sur la commune de Satigny qui recommande de réglementer, notamment, les liens d'intérêt des élus

vu le rapport du bureau du Conseil municipal du 19 mai 2026,

conformément à l'article 17 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**DECIDE**

par 7 oui, 0 non et 1 abstention

1. D'adopter le nouveau règlement du Conseil municipal concernant l'éthique des élus de la commune de Collex-Bossy, tel qu'il figure dans le document annexé qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent.

Rose Marie Mota,  
Présidente du Conseil Municipal